

République d'Haïti

Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

DOCUMENT D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un Maître d'Ouvrage Délégué

Haïti, Projet Emplois dans le Secteur Privé et Transformation Economique (PSJET)

Mission : Recrutement d'un Maître d'ouvrage délégué (MDOD) pour la Gestion de Fonds à Frais partagés pour la Région du Grand Nord

Numéro de don : D875-HT

Numéro de référence du Document d'Appel à Manifestation d'Intérêt : 006

Numéro de référence du marché : HT-UCP/MEF-393257-NC-RFP

Approche de marché : Concurrence Ouverte à l'International

1. La République d'Haïti a reçu un financement de la Banque Mondiale (BM) en vue d'exécuter le **Projet Emplois dans le Secteur Privé et Transformation Economique (PSJET)**. Une partie du montant de ce don sera utilisée pour le recrutement d'un Maître d'Ouvrage Délégué (MDOD) pour la gestion d'un fonds à frais partagés pour les départements géographiques du grand Nord. Les bénéficiaires du PSJET qui seront appuyés par le MDOD (dont les responsabilités sont fixées dans lesdits TdR) seront localisés principalement dans les cinq (5) départements géographiques suivants : Nord-Est, Nord, Nord-Ouest, Artibonite et Centre). Le MDOD, gestionnaire du Fonds **Subventions d'Appui aux Entreprises Haïtiennes (SAEH)** aura deux principales responsabilités : (i) la gestion et le suivi des opérations du SAEH ; et (ii) la gestion fiduciaire du SAEH. Le fonds sera mis en place afin de financer, d'une part, des prestations de services non-financiers de développement des entreprises et, d'autre part, des biens d'équipement et autres investissements pour accompagner le développement des micros, petites et moyennes entreprises (MPMEs). Un manuel de procédures de gestion du Fonds a été préparé et guidera les interventions du MDOD.
2. Il est attendu que le MDOD travaille en étroite collaboration avec le MEF, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) et le Centre de Facilitation des Investissements (CFI), les chambres de commerce, les associations de MPME, dans les différentes étapes du projet, afin d'assurer un transfert de compétences sur la gestion des fonds au secteur public en collaboration avec le privé.
3. Les Termes De Référence (TDR) complets de la mission peuvent être obtenus sur demande à l'adresse : ucpsecretariat@gmail.com , copie à : lys_faucher@yahoo.fr; mickpantal@yahoo.ca; Fgerald07@yahoo.fr
4. La durée du contrat du MDOD sera d'une durée initiale de deux (2) ans. Sous réserve d'une disponibilité suffisante de fonds et d'une démonstration certifiée de performance, le contrat pourrait être prorogé d'un (1) an ou même être étendu jusqu'à la fin du projet.

5. Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) invite des firmes commerciales admissibles et légalement constituées en Haïti ou au niveau international à manifester leur intérêt à fournir les services susmentionnés. Cet appel s'adresse aussi aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) intéressés à soumettre aussi leur candidature. Les firmes ou ONG intéressées doivent fournir les informations, **en français**, démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.
 6. Critère d'établissement de la liste restreinte : Le consultant doit être une entreprise spécialisée avec au moins dix (10) ans d'expérience dans la fourniture de services de développement des entreprises. Les firmes nationales et internationales éligibles ou ONG sont encouragées à soumissionner. Seules les firmes ou ONG sélectionnées et qui figurent sur la liste restreinte recevront par courriel ou par porteur le Dossier de Demande de Proposition (DdP).
 7. Il est porté à l'attention des consultants les dispositions des paragraphes 3.14 à 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI)* » - Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018 et qui se trouve sur le site Web suivant : www.worldbank.org/procure sont applicables.
 8. Un MDOD sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité (SFQ) telle que décrite dans le Règlement indiqué au paragraphe 7 du présent avis.
 9. Pour renforcer leurs compétences respectives, des firmes ou ONG peuvent s'associer sous la forme de groupement conjoint et solidaire ou d'un accord de sous-traitance. Les firmes/ONG (ou au moins l'une des firmes ou ONG dans le cas d'une soumission groupée ou d'un accord de sous-traitance) devront avoir une comptabilité auditée par une firme d'audit indépendante jugée acceptable.
 10. Les Informations des Consultants intéressés, en français, doivent être transmises par courrier électronique au plus tard le 15 décembre 2023 à 2 H 00 PM aux courriels suivants : ucpsecretariat@gmail.com; avec copie à lys_faucher@yahoo.fr; mickpantal@yahoo.ca; et fgerald07@yahoo.fr.
 11. Dans le but d'une compréhension commune des objectifs poursuivis par cette activité, une séance d'information sera organisée le mercredi 6 décembre 2023 à 10 H 00 AM heure d'Haïti. Le lien pour cette session vous sera envoyé sous peu par Monsieur Surlin informaticien à l'UCP, sur demande des firmes ou ONG intéressées qui communiqueront leurs adresses électroniques aux courriels ci-dessus mentionnés.
-